



PREAVIS No 03-2025 « BUDGET 2026 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 13 novembre 2025

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz et Daphnée Schäppi et de Messieurs Jean-François Spring et Jean-Charles Bartolacelli, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 28 octobre 2025 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police et de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir. Elle les remercie pour les explications détaillées qu'ils ont fournies aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du quinzième budget présenté à l'ASEL. Il est en hausse de 7,4% par rapport au budget 2025. La comparaison avec les comptes 2024 indique une augmentation de 7,5%. Ces hausses, relativement élevées, sont documentées dans le préavis et proviennent comme chaque année principalement des charges de personnel et de celles des achats de biens, services et marchandises.

Préavis

Tableau, P. 3 : Augmentation des charges de personnel : il faut d'abord rappeler que la PEL est en manque flagrant d'effectifs. Si l'on compte les malades de longue durée et ceux occasionnels, c'est 7 ou 8 policiers qui peuvent être absents. De plus la police communale est de plus en plus sollicitée pour participer à des événements cantonaux (par ex. les matches de football à Lausanne ou, en 2026, le Tour de France féminin et le G7), ce qui retire des forces au travail courant. Cela dit, les 3,7 ETP supplémentaires s'expliquent ainsi :

- Suite à l'entrée en vigueur du nouveau concept de stationnement dans le sud et la mise en place d'horodateurs, l'ASEL aurait dû engager un nouveau collaborateur ASP en 2025. Or, il a été décidé d'attendre le bilan des contrôles pour l'engager en 2026. Celui-ci sera chargé d'assurer les contrôles du stationnement quotidien dans le sud et du relevé des horodateurs. De plus, le futur concept de stationnement à Savigny, le contrôle des macarons à Belmont et du stationnement reporté sur Paudex vont également engendrer des tâches supplémentaires, d'où l'engagement d'un ETP ASP pour 2026.
- Dès juillet 2025, les polices de l'OPV sont amenées à détacher un collaborateur à plein temps pour la lutte contre le deal de rue.
- Former un collaborateur policier prend 3 ans (du recrutement à l'obtention du brevet fédéral de policier). En 2026 et 2027, il est attendu un départ à la retraite de 4 à 6 policiers. Les 1,7 ETP sont là pour anticiper le départ de ces collaborateurs expérimentés. Le manque d'effectif opérationnel pouvait être compensé par l'engagement des policiers en formation (PEF). Or en 2025-2026, sur les 2 aspirants engagés, aucun n'a terminé sa formation.

Tableau, P. 4, Augmentation des biens, services et marchandises : l'augmentation du renouvellement du matériel informatique très importante de CHF 170'000.00 ne peut pas être compensée par un prélèvement dans le fonds du même nom. En effet, ce fonds a été créé pour des investissements non prévisibles, « imposés » par le canton dans le cadre de projets OPV comme le programme Odyssée. Les années à venir verront de nouveaux projets informatiques cantonaux sollicitant rapidement une participation financière des polices, montants qui devront être prélevés directement des fonds spéciaux. Pour information, à fin 2024, le fonds de renouvellement du matériel informatique se montait à CHF 720'000.00.

P. 4, Participation de chacune des communes partenaires : le sujet de la révision de la clé de répartition entre les 4 communes, qui entraînerait une révision des statuts, a déjà été évoqué au CoDir ces dernières années et est soulevé régulièrement en Commission de gestion. Toutefois avec l'introduction de la nouvelle loi sur la péréquation intercommunale en 2025, la facture policière des communes possédant une police locale va baisser. Le CoDir est prêt au changement, mais attend donc la fin de l'année pour évaluer les conséquences financières attendues.

Brochure du budget

P. 1 – 600.3012 : au vu du départ annoncé en juin 2026 d'une collaboratrice expérimentée de la police administrative (40 ans de connaissance dans la police administrative du commerce et des inhumations), il a été nécessaire d'anticiper en engageant un collaborateur en CDD, permettant ainsi de procéder à un tuilage entre les deux collaborateurs. De plus, si le nouvel appareil radar génère de nouveaux revenus, il engendre également une augmentation des tâches administratives (on compte généralement 5 minutes par amende pour 2'000 amendes supplémentaires par mois). Si ce collaborateur en CDD donne satisfaction, il sera engagé en CDI en juin 2026.

P. 1 – 600.3060 : ces remboursements concernent les frais de repas, les cadeaux en cas de départ, maladie ou décès, les frais de cérémonie et surtout le remboursement des kilométrages.

P. 1 – 600.3101 : le dispositif radar fixe (girafe Sophie) génère donc environ 2'000 amendes par mois. Sur 10 mois, c'est un minimum de 20'000 correspondances que la PEL doit envoyer d'où l'augmentation des frais de fournitures de bureau.

P. 1 – 600.3133 : ce poste concerne aussi le coût de l'entreprise de nettoyage et non seulement celui des produits utilisés. Sur le montant porté au budget de CHF 59'700.00, CHF 45'000.00 correspond à un contrat d'entretien annuel et le solde concerne le coût d'achat des produits de nettoyage.

P. 1 – 600.3189.00 : ce poste contient également le prix des logiciels spéciaux propres à la police.

P. 1 – 600.3189.01 : l'intitulé de ce poste est incorrect puisque l'outsourcing de l'informatique est déjà compris sous 3189.00. Il sera corrigé pour l'année prochaine.

P. 2 – 612.3114 : la convention concernant l'achat groupé des uniformes en Suisse romande (Unimatos) se termine cette année. Elle sera remplacée par un concordat avec la centrale d'achat suisse allemande. Dès 2026, l'ensemble des polices de Suisse portera un uniforme similaire. Le personnel policier de la PEL sera rééquipé de façon progressive sur trois ans. Les pantalons qui affichent peu de différence seront gardés jusqu'au bout. Les anciens uniformes seront détruits sous contrôle.

P. 3 – 613.3116 : plusieurs des dispositifs de surveillance automatique du trafic (SAT), communément appelés radars fixes, montrent des signes de vieillissement. En particulier celui du carrefour de la Clergère menaçait de lâcher et a dû être remplacé.

P. 3 – 613.3184 : ce poste est logiquement en hausse, puisqu'il est proportionnel au nombre des amendes, elles-mêmes plus nombreuses.

P. 3 – 613.3301 : rien n'avait été prévu dans les budget précédent, mais on constate chaque année que des montants importants doivent passer en pertes sur débiteurs à la suite de procédures de recouvrement de factures qui n'aboutissent pas et/ou se soldent par la transmission d'actes de défaut de biens. De ce fait, il paraît légitime de prévoir un budget pour ces pertes, basé sur une moyenne de plusieurs années. Pour les années 2022 à 2024, cela représente une moyenne d'environ CHF 87'700.00, somme arrondie pour le budget 2026. Il existe actuellement une réserve risques sur débiteurs, compte 9282600 au bilan, qui se monte à CHF 635'300.00 au 31.12.2024.

P. 3 - 613.3801 : ces fonds de renouvellement spéciaux sont :

- Fonds informatique : CHF 720'000.00 (projet Odyssée et gros projets OPV)
- Fonds technique : CHF 50'000.00 (projets OPV comme Bodycam, teaser, etc.)
- Fonds véhicules : CHF 200'000.00 (projets PEL comme fourgon prévention, etc.)

Le nouveau modèle comptable MCH2 imposera un règlement pour les fonds spéciaux, raison pour laquelle certains fonds risquent d'être supprimés s'il n'est pas possible de garantir une attribution régulière chaque année

P. 3 - 613.4310 : parmi les émoluments divers encaissés figure celui de la gestion des macarons. Auparavant cette gestion était facturée à la Ville de Pully. Désormais, la PEL va encaisser directement le produit de la vente des macarons auprès des utilisateurs.
Emolument pour la délivrance des autorisations : CHF 20.00 (par autorisation).

P. 4 - 613.4370 : le produit des amendes a été adapté à la hausse pour tenir compte des encaissements réels de ces dernières années et des revenus supplémentaires attendus grâce à l'utilisation du nouveau radar- girafe "Sophie". Il se peut toutefois que les amendes perçues diminuent lorsque les automobilistes s'habitueront à ce nouveau radar et respecteront mieux les limites de vitesse. Cela réduirait le produit des amendes et aurait un impact direct sur les futurs budgets de l'ASEL.

P. 4 - 613.4809 : le calcul du risque sur les débiteurs a été revu et il s'avère que cette réserve était trop élevée et devait être revue à la baisse. C'est la raison pour laquelle, nous retrouvons ce prélèvement de CHF 100'000.00 qui permettra d'abaisser le montant de cette réserve pour pouvoir en atteindre un plus en adéquation avec le risque réel.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 3-2025, soit

de valider le budget 2026 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 30 octobre 2025



Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice



Jean-Charles Bartolacelli, Belmont



Daphnée Schächli, Savigny



Jean-François Spring, Paudex